

FORMULE 20

**ORDRE DE TRANSFERT À UN ÉTABLISSEMENT PSYCHIATRIQUE
SOUS UNE AUTRE AUTORITÉ LÉGISLATIVE
(Loi sur la santé mentale, L.R.N.-B. de 1973,
chap.M-10, para.27(1))**

Attendu que j'ai des raisons de croire qu'il serait dans l'intérêt primordial de

_____, malade en
(nom du malade)

placement non volontaire à _____
(nom de l'établissement psychiatrique)

d'être hospitalisé à _____
(nom de l'établissement psychiatrique sous une autre autorité législative)

à _____.
(nom de l'autre autorité législative)

Et attendu que les lois relatives à l'hospitalisation sous cette autre autorité législative ont été observées,

Et attendu que [] le malade a consenti au transfert ou que [] la commission de recours l'a approuvé,

j'ordonne par les présentes le transfert et la détention du malade à l'établissement psychiatrique sous l'autre autorité législative.

Fait le _____ 20 _____.

Signature du directeur exécutif

REMARQUE: Le présent ordre de transfert doit être accompagné du consentement du malade ou de l'approbation de la commission de recours.